

NOUVEL HAY MAGAZINE

SANS FRONTIÈRES

L'Assomption

EN LA SOLENNITE DE L'ASSOMPTION

l'Éparchie de Sainte-Croix des Arméniens Catholiques

vous invite cordialement à participer

A LA DIVINE LITURGIE SOLENNELLE

qui présidera
Son Excellence **MGR. ELIE YEGHAYAN**
L'ÉVÊQUE DE L'ÉPARCHIE

DIMANCHE, 13 AOÛT 2023 A 11H00
EN LA CATHÉDRALE SAINTE-CROIX DE PARIS
13, RUE DU PÉRIEH, 75003

A l'issue de la Sainte Messe, aura lieu la bénédiction des raisins

La cérémonie sera diffusée en direct sur la page Facebook de l'Éparchie:
l'Éparchie Sainte-Croix

L'**Assomption**, appelée **Dormition** dans la **tradition orientale**, est la doctrine **chrétienne** selon laquelle la **Vierge Marie**, mère de **Jésus**, au terme de sa vie terrestre, est entrée directement dans la gloire de **Dieu**, autrement dit « montée au ciel ».

Sans fondement **scripturaire** mais conforme à une **tradition** très ancienne des Églises d'Orient comme d'Occident, cette croyance est célébrée **liturgiquement** depuis le **VI^e siècle**. Dans l'**Église catholique**, elle fut définie comme **dogme** (« c'est-à-dire « vérité de foi ») par la **constitution apostolique** **Munificentiarius Deus** de **Pie XII** en 1950. Tout en partageant la même foi en l'Assomption, l'**Église orthodoxe** n'a jamais voulu définir la Dormition en termes dogmatiques.

Dans l'Église catholique, l'Assomption est célébrée **liturgiquement** le 15 août et s'accompagne fréquemment de **pèlerinages**. Pour les confessions **orthodoxes** et **anglicanes**, le 15 août est resté le principal **jour marial**, mais sans référence à l'Assomption. La date du 15 août serait celle de la consécration à **Jérusalem** de la première église dédiée à Marie.

Histoire

Origine et développement

Avant d'être un **dogme**, l'Assomption de Marie était une croyance reposant sur la **tradition patristique** et non sur des bases **scripturaires** reconnues aux premiers temps de l'Église. En effet, aucun texte du **Nouveau Testament** évoque la fin de Marie, et ce sont des textes **apocryphes** et des légendes qui ont combté ce vide.



L'Assomption de la Vierge (Buenos Aires, 1631).

Au **IV^e siècle**, **Eusèbe de Césarée** émet l'idée que le corps de Marie serait resté intact après sa mort, c'est-à-dire non atteint par la corruption de la mort. **Épiphane de Salamine** envisage plusieurs hypothèses sur ce qu'il est advenu de Marie à la fin de sa vie. Il conclut qu'on ne peut pas se prononcer, mais pense que d'autres en savent peut-être davantage. Comme une

tradition écrite existe dès le **VI^e siècle**, elle remonte vraisemblablement au **IV^e siècle**.

En Occident, **Cassiodore de Vérone** est le premier à en faire mention, à la fin du **VI^e siècle**. Il s'appuie apparemment sur un corpus de textes apocryphes appelé le **Transitus Mariæ**, généralement attribués au **V^e siècle**. Cet ensemble de textes est désigné par **Calixte II** en 1050-1060 comme étant « à ne pas retenir » car apocryphe, jugement qui porte sur cette compilation et non sur la croyance elle-même. Selon cette tradition, Marie rencontre sur le **mont des Oliviers** un ange qui lui remet une palme de l'**Église de Jérusalem** et lui annonce sa mort prochaine. Marie rentre chez elle et fait part de la nouvelle à son entourage. Miraculeusement, les apôtres reviennent des différents endroits où ils sont partis prêcher, afin de l'enterrer. Jésus apparaît entré d'anges pour recevoir l'âme de sa mère, qu'il confie à l'archange **Michel**. Les apôtres enterrent le corps au pied du **mont des Oliviers**. Quelques jours plus tard, Jésus apparaît de nouveau et emporte le corps au paradis, où l'âme et le corps de Marie sont réunis.

En 1854, la proclamation du dogme de l'**Immaculée Conception** entraîne de nombreuses pétitions à Rome pour que soit officiellement défini le dogme de l'Assomption. De 1854 à 1945, huit millions de fidèles écrivent en ce sens. Il faut y ajouter les pétitions de 1 332 évêques, de 83 000 prêtres, religieux et religieuses. Face à ces demandes répétées, Pie XII demande aux évêques du monde de se prononcer. 99 % des évêques y sont favorables, 10 % des évêques s'y interrogent sur l'opportunité d'une telle déclaration [1].

Un autre tradition rapporte que l'Assomption a lieu à **Fabiane**, dans la maison comme aujourd'hui comme la « maison de la Vierge Marie », accompagnée de l'apôtre **Jean**, « qui le Christ, sur la croix, avait confié Marie ». La première allusion ne date que de la fin du **11^e siècle**, dans un manuscrit syriaque. Les seules autres sources pré-moderne sont trois autres syriaques

Une fête avant d'être un dogme



Protonotaire apostolique, l'académicien **Jean-Baptiste** (1843-1922) présente une procession du 15 août à **Saint-Malo**.

La fête de l'Assomption est introduite au **VI^e siècle** par l'évêque **Cyrille d'Alexandrie**. Lors de la **chrétiensation** de l'Europe, elle remplace peu à peu une importante fête romaine, les **Fêtes Auguste** qui célébraient au milieu du mois d'août les victoires d'**Auguste**. Les Fêtes Auguste étaient des jours fériés dans tout l'**Empire romain**.

Au **V^e siècle**, l'empereur byzantin **Justinien** instaure la fête de la **Dormition** de la Vierge Marie chaque année à la date du 15 août, semble-t-il pour commémorer l'inauguration d'une église dédiée à la Vierge montée au ciel.

La fête est introduite officiellement en Occident sous l'influence du pape **Gélase I^{er}** au **VII^e siècle** et prend le nom d'Assomption à partir du siècle suivant[1]. Elle est citée sous ce nom en 811 par le **canon de Marone** parmi les **festes d'obligation**[1].

En 1638, après presque vingt-trois ans de mariage stérile ponctués de nombreuses fausses couches, le roi **Louis XIII** désigne un berceau consacré de naissance solennelle la France à la Vierge Marie sous le titre de son Assomption par un acte signé du Parlement de Paris après l'année précédente où il demanda à ses sujets de faire tous les 15 août, jour où était déjà célébrée la fête de l'Assomption, une procession solennelle dans chaque paroisse[2]. **Louis XIV**, nait l'année suivante, et la fête célébrée par le **pape de Louis XIV** prend une importance particulière en France[3].

En 1854, la proclamation du dogme de l'**Immaculée Conception** entraîne de nombreuses pétitions à Rome pour que soit officiellement défini le dogme de l'Assomption. De 1854 à 1945, huit millions de fidèles écrivent en ce sens. Il faut y ajouter les pétitions de 1 332 évêques, de 83 000 prêtres, religieuses et religieux. Face à ces demandes répétées, Pie XII demande aux évêques du monde de se prononcer. 99 % des évêques y sont favorables, 10 % des évêques s'y interrogent sur l'opportunité d'une telle déclaration [4].

Le 1^{er} novembre 1950, la constitution **Munificentiarius Deus** de **Pie XII** officialise en quelque sorte la fête mariale qui existe depuis quatorze siècles en proclamant que l'Assomption fut désormais considérée comme un dogme de foi directement révélé par Dieu. Marie, ayant été préservée du **péché originel** et n'ayant commis aucun péché personnel, a été élevée à la gloire du ciel, après la fin de sa vie terrestre, en corps et en âme : selon ce dogme, son enveloppe charnelle n'a pas à attendre la résurrection des corps à la fin des temps.

Eglise catholique



L'Élévation de Marie vers les cieux par Francesco Botticini, 17^e siècle.

Doctrine



L'Assomption de la Vierge, Jean Malouin, Musée national du Crocody, Palerme, 1875.

Le 1^{er} novembre 1950, l'Assomption de Marie est définie comme un dogme de foi par la **constitution apostolique** **Munificentiarius Deus** de **Pie XII** :

« Par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par Notre propre autorité, Nous prononçons, déclarons, et définissons comme un dogme divinement révélé que l'Immaculée Mère de Dieu, la Vierge Marie, après avoir achevé le cours de sa vie terrestre, fut élevée corps et âme à la gloire céleste »

— Constitution dogmatique **Munificentiarius Deus**, § 1 et 4 [4]

Pur la suite, la constitution dogmatique **Humanae Dignitatis** de **concile Vatican II** (° 1963) énoncé ce qui suit :

« Enfin, la Vierge immaculée, préservée de toute tache de la faute originelle, au terme de sa vie terrestre, fut élevée à la gloire du ciel en son âme et en son corps et elle fut exaltée par le Seigneur comme Reine de l'univers afin de rassembler plus parfaitement à son Fils, Seigneur des seigneurs et vainqueur du péché et de la mort ».

— Constitution dogmatique **Lumen in Christu**, § 59[1]

Processions et festivités

D'innombrables **pèlerinages** ont lieu le jour de l'Assomption, pour **fort** dans nombre de pays catholiques.

En France, depuis le **pape de Louis XIII** qui place le **royume de France** sous la protection de Notre-Dame de l'Assomption, les processions dominent souvent lors de fêtes festives, comme à **Bourges** et à **Chartres**. Celle de **Paris** se déroule depuis quelques années dans un bateau sur la **Seine**, où l'on expose la statue d'argent de la Vierge conservée à **Notre-Dame**. Une **procession** a lieu à **Paris** le 15 août en l'honneur de la fête de **Marie Reine**. À l'occasion, le **sacristain de Lourdes** conseil alors ses plus grandes heures d'affluence.



L'Assomption à Novara di Sicilia.

En **Espagne**, le 15 août en **Castroville** débute par une procession et trois jours de festivités. Également, ont lieu des offices et processions aux **Antilles** à **Bourges** et aux **sacristains de Bourges**.

Des pèlerinages ont également lieu en **Pologne**, en **Italie**, en **Amérique latine** ou **Philippines**, en **Asie**.

Le 15 août est le date de la fête de **Marie Reine** à **Palerme**. Marie est un des symboles de l'Église.

Huit jours après l'Assomption (soit le 22 août), est célébrée la fête de **Marie Reine**. À l'occasion, le **sacristain de Lourdes** conseil alors ses plus grandes heures d'affluence.



Eglise orthodoxe

L'**Église orthodoxe** célèbre, le 15 août du **calendrier julien** dans certains pays ou du **calendrier grégorien** dans d'autres, la **Dormition** de la **Mère de Dieu**. C'est-à-dire sa mort, enterrée des siècles, ou résurrection et sa glorification[2]. C'est l'une des douze grandes fêtes de l'Église orthodoxe et la dernière du calendrier liturgique, la première étant la Nativité de la Vierge[1]. Il y est proclamé que Marie a été « élevée par Dieu jusqu'au Royaume céleste du Christ dans la plénitude de son existence, spirituelle autant que corporelle ».



Dormition de la Mère de Dieu, scène de la Vierge couchée, galerie Trézénies.

Marie, selon la tradition de l'Église orthodoxe, est montée au ciel dans son corps, ce qu'elle appelle « la Dormition de la Mère de Dieu », plutôt que l'Assomption[2] car son lit n'est pas une tombe. Cet événement est comparé comme les prémices de la résurrection des corps, qui selon la croyance de l'Église orthodoxe, aura lieu lors du Second avènement du Christ, comme l'explique le théologien **Vladimir Lossky** : « Si Elle resta encore dans le monde, si Elle se soumit aux conditions de la vie humaine jusqu'à accepter la mort, c'est en vertu de sa volonté parfaite, dans laquelle elle reproduisit la **krigé** (humiliation) volontaire de son Fils. Comme son Fils, elle est ressuscitée et montée au ciel ».

Cet événement est également lié au jour de l'Assomption, pour **fort** dans nombre de pays catholiques.

Le 15 août est le date de la fête de **Marie Reine** à **Palerme**. Marie est un des symboles de l'Église.

Huit jours après l'Assomption (soit le 22 août), est célébrée la fête de **Marie Reine**. À l'occasion, le **sacristain de Lourdes** conseil alors ses plus grandes heures d'affluence.



Profèsionisme

Le **Profèsionisme** refuse cette croyance : le théologien protestantien vit en outre dans l'application des dévotions mariales de l'Église catholique une forme de « **magisisme** »[4] (adoration idolâtre de la mère de Jésus Christ plutôt que de Dieu).

L'**anglicanisme** et le **luthéranisme** célèbrent la fête, mais ne rappoent « la fête de Marie » et omettent l'Assomption.



Dans la culture



1722 (museo di Trapani).

« Assomption de la Vierge, une **frase** du peintre **Giovanni Lanfranco** »

« **La Dormition de la Mère de Dieu**, tableau de **Théodore le Romain**, conservé à **Moscou** »

« **La Dormition de la Vierge**, un tableau du peintre **Peter Paul Rubens** (**Londres**) »

« L'Assomption de la Vierge, une **frase** du peintre **Caspar David Friedrich** »

« L'Assomption de la Vierge, un tableau du peintre **Caravaggio** »

« L'Assomption de la Vierge, un tableau du peintre **Antonio Canova** »

« L'Assomption de la Vierge, un tableau du peintre **Jean-Baptiste-Simeon Chardin** (**Paris**) »

« L'Assomption de la Vierge, un tableau du peintre **Jean-Baptiste-Simeon Chardin** (**Paris**) »

Musique

« Assomptio est Maria : *Missa sac vocibus cum symphonia pour solistes, chœur, flûtes, cordes, et basse continue* H 11 et H 11 a, messe composée vers 1699 par **Marc-Antoine Charpentier**. Aux mêmes dates, il a composé les Antienne pour les vêpres de l'Assomption de la Vierge H 50-52.

Diction

Fête populaire, l'Assomption fait l'objet de nombreux **chants** :

« « à la Dame d'août, la demeure dort tout son août. » »

« « Avant la Bonne-Dame, tu peux labourer quand tu veux : après la Bonne-Dame, tu laboures quand tu peux. » »

« « De Saint Laurent (**10 août**) à Notre-Dame, la pluie n'effige pas l'âme. » »

« « Entre les deux Notre-Dame, jamais arrêtera-t-elle un maître. » »

« « La Vierge du quinze août arrange ou dérrange tout. » »

« « Les orfres pondus entre les deux Notre-Dame, se gardent plus longtemps que les autres. » »

« « Puisse de l'Assomption, huit jours de nouvelle. » »

« « Puisse de Notre-Dame, fut tout sin ou tout châtivage. » »

« « Pour Saint Laurent (**10 août**) la pluie vient à temps : pour Notre-Dame, encore en temps : pour Saint Barthélémy (**24 août**) tout le monde en fera fi. » »

« « Quand il pleut le jour de Notre-Dame, il pleut jusqu'en **septembre**. » »

« « S'il pleut pour l'Assomption, tout se en partition. » »

Notes et références....

photo de la UNE : Armineh JOHANNES arminehjo@hotmail.com